

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 12 novembre 2016  
Marrakech – Bab Ighli (COP 22) Maroc

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

### **Side-event de l'Afep du 11 novembre 2016 à la COP 22 sur le rôle de l'économie circulaire en faveur de solutions positives pour le climat :**

**plusieurs réseaux d'entreprises et de territoires français** (Association française des entreprises privées, Cercle de l'Industrie, Entreprises pour l'Environnement, Institut de l'économie circulaire, MEDEF, Orée, Vivapolis) **se mobilisent pour demander l'intégration de l'économie circulaire au sein de l'Agenda global pour l'action climatique (GCAA en anglais)**

\*

**Lors du side-event de l'Afep du 11 novembre, M. Jean-Louis Chaussade, Président du groupe de travail de l'Afep sur l'économie circulaire et Directeur général du groupe SUEZ a démontré que l'économie circulaire jouait un rôle déterminant face au défi climatique :**

« Le lien entre économie circulaire et atténuation du changement climatique est désormais avéré : c'est un modèle qui permet de continuer la croissance, mais en la découplant de la consommation de ressources et donc, en émettant moins de CO<sub>2</sub> à toutes les étapes du cycle de vie des produits : extraction, production, consommation et fin de vie ».

Il a précisé : « Des estimations indiquent que l'extraction de matières premières et la gestion de la fin de vie des produits représentent à elles seules respectivement 10 % et 3 % des émissions de gaz effet de serre mondiales. »

**M. Jean-Dominique Senard, Président du Groupe Michelin et d'Entreprises pour l'Environnement, a souligné que** « l'économie circulaire peut contribuer à combler l'écart en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ; elle sera dès lors un des outils clés pour parvenir aux émissions nettes zéro à l'horizon du milieu du siècle. » Il a précisé : « le recours à un modèle économique plus circulaire est une nécessité : la croissance des activités et de la mobilité doit s'effectuer dans le respect des ressources naturelles ».

**Au cours de ce side-event, 10 représentants de réseaux d'acteurs économiques et territoriaux ont démontré par des exemples comment mobiliser le levier de l'économie circulaire en faveur du climat :** la Chambre internationale de commerce, BusinessEurope, LafargeHolcim Maroc, Veolia, Saint-Gobain, Orange, RATP, l'Institut de l'économie circulaire, Orée et Vivapolis.

**En conclusion, M. Jean-Louis Chaussade a proposé** « le lancement d'une **initiative internationale** des parties prenantes en faveur du développement de solutions climat portées par l'économie circulaire avec le soutien de l'Afep, du Cercle de l'Industrie, d'Entreprises pour l'Environnement, de l'Institut de l'économie circulaire, du MEDEF, d'Orée et de Vivapolis. » Il a précisé que « cette initiative s'appuierait sur les travaux de toutes les organisations mobilisées y compris des travaux lancés par la coalition économie circulaire et climat à ce sujet lors du Sommet « Climate Chance » à Nantes en septembre dernier. » **M. Jean-Louis Chaussade a souligné « la demande par l'ensemble de ces organisations d'intégrer lors de la COP 22, l'enjeu de l'économie circulaire dans l'Agenda global pour l'action climatique (GCAA en anglais) en vue de créer une journée dédiée lors de la COP 23 ».**

**Personnes de contact:**

Nicolas Boquet  
Directeur Environnement Energie de l'Afep  
Tel: +33 1 43 59 71 38  
Email: fn.boquet@afep.com

Justine Richard-Morin  
Directeur adjoint des affaires européennes  
Tel: + 32 497 40 82 53  
Email : justine.richard@afep.be

**Présentation de l'Afep**

L'Afep (Association française des entreprises privées) regroupe 115 des plus grands groupes privés exerçant leur activité en France, qui emploient 8,5 millions de personnes dans le monde et représentent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 2 600 Md€ dans le monde. L'Afep participe au débat public avec pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive. Son premier objectif est de porter la voix de ses adhérents auprès des Institutions européennes, des organisations internationales et des pouvoirs publics français. Elle intervient dans l'élaboration des réglementations à caractère horizontal dans les domaines suivants : la lutte contre le changement climatique, l'environnement, l'énergie, la fiscalité, le droit des sociétés, l'économie, les finances, l'information financière, la protection sociale, le droit du travail, la concurrence, la propriété intellectuelle, le droit des consommateurs et la responsabilité sociale des entreprises.

Plus d'informations sur : [www.afep.com](http://www.afep.com).